

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MARS 2021

DELIBERATION N°2021.00084

**PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN – SOUTIEN FINANCIER A
L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES - REGLEMENT ADMINISTRATIF ET
FINANCIER D'ATTRIBUTION**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 mars 2021

Nombre de membres en exercice : 121

Nombre de présents : 102

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 113

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE,
M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA,
M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,
Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND,
M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH,
Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER,
M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON,
M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND
représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ,
M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI,
Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER,

REC EN PREFECTURE
Le 02 avril 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24423770-20210325-02021000940

DATE DE STAMPAGE: 02 avril 2021

Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL,
Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Jennifer BONJOUR donne pouvoir à M. David FARA,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jacques GUARINOS donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Audrey BERTHEAS, M. Lionel BOUCHER,
M. Bernard LAGET, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Daniel TORGUES, Mme Laetitia VALENTIN

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MARS 2021

PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN – SOUTIEN FINANCIER A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES - REGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER D'ATTRIBUTION

Face à la crise sanitaire et économique hors du commun liée à l'épidémie de COVID 19, l'exécutif de Saint-Etienne Métropole a souhaité mettre en place un plan de relance économique, écologique et solidaire d'envergure intitulé « plan de relance métropolitain », destiné à soutenir la reprise économique et à dynamiser les politiques prioritaires du territoire. Ce plan de relance d'un montant de 320 millions d'euros, au bénéfice des équipements communaux et au service de la population, comprend plusieurs enveloppes :

- 150 millions d'euros pour le soutien à la relance de l'investissement et la reprise d'activité, se déclinant ainsi :
 - o 70 millions d'euros avec 53 millions d'euros pour des projets d'investissement proposés par les communes du territoire, 7 millions d'euros pour les ouvrages d'art et 10 millions d'euros de bonification des enveloppes voirie des communes,
 - o 20 millions d'euros à l'enseignement supérieur, et non prioritaires au CPER,
 - o 20 millions d'euros pour l'accompagnement des start-ups,
 - o 20 millions d'euros pour la transition écologique, vers le citoyen, soutien aux ménages les plus modestes pour améliorer leur reste à vivre,
 - o 20 millions d'euros pour la rénovation urbaine, hors ANRU,
- 150 millions d'euros fléchés dans un nouveau dialogue avec les établissements bancaires et organismes prêteurs afin de garantir l'accès aux prêts de toutes les communes du territoire dans les mêmes conditions que la Métropole et ainsi faire émerger sur le territoire des projets nouveaux,
- 20 millions d'euros dédiés à des mesures sociales pour faire émerger un bien-être social.

Ce plan de relance métropolitain se traduit par la création d'un mécanisme de fonds de concours à destination des communes du territoire, doté d'une enveloppe de 53 millions d'euros pour la période 2021-2023 et qui s'inscrit dans les objectifs suivants :

- Impliquer les communes dans la relance du territoire,
- Soutenir les actions qui entrent dans le cadre de la relance du Territoire,
- Respecter les clauses d'insertion et de développement durable,
- Développer l'attractivité des communes et le soutien aux populations.

Le fonds de concours ne pourra en aucun cas financer un équipement d'une commune dans le cadre d'un budget annexe de Saint-Etienne Métropole.

Les EPCI sont régis par un principe de spécialité fonctionnelle qui leur interdit d'intervenir au-delà du périmètre de leurs compétences. Par dérogation, le CGCT prévoit qu'afin de financer la réalisation d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés par un EPCI à fiscalité propre à ses communes membres.

Le présent règlement a pour objet de préciser les modalités d'attribution de ce fonds de concours en investissement à destination des communes et serait mis en place à compter de son adoption par délibération du Conseil Métropolitain jusqu'au 31 décembre 2023.

A cet effet, il est proposé au Conseil Métropolitain d'adopter un règlement administratif et financier pour l'attribution de ces fonds de concours « plan de relance métropolitain » pour la période 2021-2023.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve le nouveau dispositif d'intervention de la Métropole en matière de fonds de concours aux communes,**
- **adopte le règlement administratif et financier d'attribution du fonds de concours « plan de relance métropolitain »,**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 1 abstention comme suit :

Abstention :

Mme Christel PFISTER.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU